

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 3 juillet 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (319r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 3 juillet 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42037>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 juillet 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire [Bertrand \(Amiens\)](#)
Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Godin demande à Bertrand de compléter les renseignements qu'il lui a communiqués en lui précisant quelles sont les différences entre les calorifères de Joly et ceux de Corneau. Godin fait observer que les deux fabricants disent que leurs appareils sont brevetés alors que le système de leurs appareils est le même. Dans le post-scriptum, il annonce à Bertrand qu'il va fabriquer une série de calorifères brûlant pendant 15 heures.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)
Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Joly et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 3 juillet 1662

215

Monsieur Bertrand

La réponse que vous aviez au obligé de me faire par votre lettre d'lier m'engage à vous joindre un compte de nos renseignements en me disant quelle différence vous faites entre les calorifères Jafq et Cornue, est à dire si le feu brûle différemment si les foyers sont d'espaces différentes en hauteur et largeur et quels sont les prix qu'ils vous reviennent comparés, je crois que ce devra fabriquants de devant brûlés et je suppose que le système était le même : je ne sais pourquoi ils prétendent faire

Maintenant je vous prie de faire mes bonnes parfaites visites

Gouin

S.S. je vais faire ma liste des calorifères brûlant pendant 12 heures. ils devront prouver un système qui offre des avantages